Chancellerie des universités de Paris
47 rue des Écoles
75230 PARIS CEDEX 05

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
N°1/1/015/2026

RÉNOVATION D'INSTALLATIONS DE CLIMATISATION DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SORBONNE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026 A 18H00
REMISE SOUS FORMAT DEMATERIALISE SUR LA PLATEFORME
WWW.MARCHES-PUBLICS.GOUV.FR OBLIGATOIRE

* * * *

Marché à procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique

Table des matières

Table des matières 2

1 Organisme passant le marché 3

2 Objet du marché 3

3 Lieu d'exécution 4

4 Allotissement 4

5 Durée du marché et délai d'exécution 4

6 Conditions de consultation 4

6.1 - Type de procédure 4

6.2 - Type de contractant 4

6.3 - Délai de validité des offres 4

6.4 - Délai de modification de détail du dossier de consultation des entreprises 4

7 Contenu du dossier de consultation 5

8 Visite obligatoire 5

9 Pièces constitutives de la candidature et de l'offre 6

9.1 - Pièces constitutives des candidatures 6

9.2 - Pièces constitutives des offres 7

10 Jugement des offres 7

11 Documents à fournir par l'attributaire 8

12 Modalités de remise des candidatures et des offres 9

13 Tribunal compétent en cas de litige 9

14 Délais et voies de recours 9

15 Personnes à contacter 9

1 Organisme passant le marché

Pouvoir Adjudicateur : Chancellerie des universités de Paris 47, rue des Écoles 75230 Paris cedex 05	Représentant du pouvoir adjudicateur : La Rectrice de la Région académique d'Ile-de-France, Rectrice de l'Académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France
Comptable assignataire des paiements : L'Agent comptable de la Chancellerie des universités de Paris 47 rue des Écoles 75230 Paris cedex 05 (lui adresser notification du bordereau en cas de cession ou de nantissement de la créance)	Ordonnateur : La Rectrice de la Région académique d'Ile-de-France, Rectrice de l'Académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Ile-de-France

2 Objet du marché

Le marché a pour objet la rénovation d'installations de climatisation dans l'ensemble immobilier Sorbonne sis 47 rue des Ecoles, Paris 5ème.

Le marché comprend une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

Tranche ferme :

Dépose des équipements existants desservant les secteurs de la cour Saint-Jacques, de la toiture et de la trappe sous-sol de l'escalier A et création de deux ensembles indépendants à débit de réfrigérant variable, ci-après désignés « VRF », fonctionnant exclusivement en rafraîchissement :

- Un ensemble VRF implanté côté cour Saint-Jacques, desservant 9 unités intérieures.
- Un ensemble VRF implanté en toiture, desservant 16 unités intérieures.

Tranche optionnelle n°1 :

Installation d'équipements de climatisation provisoires dans les locaux sensibles lors des basculements.

Tranche optionnelle n°2 :

Remplacement de l'installation individuelle de climatisation desservant le local D081 (logement de fonction) et création d'une desserte complémentaire du local PCS au 7 rue de la Sorbonne.

Les travaux se dérouleront en site occupé en milieu urbain dense, dans un E.R.P de 1ère catégorie avec des activités de type R, L et S.

Une base vie sera mise à disposition de l'entreprise.

Le projet est décrit dans le Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des travailleurs ainsi que la protection de leurs droits sociaux, le présent marché comporte une clause d'interprétariat.

3 Lieu d'exécution

Les travaux se dérouleront au 47 rue des Écoles, Paris 5ème.

4 Allotissement

Les prestations étant homogènes, le marché n'est pas alloti.

5 Durée du marché et délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est de **cinq (5) mois** à compter de l'ordre de service de démarrage.

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux, ce délai inclut une période de préparation d'une durée d'un (1) mois. Il inclut également les congés payés, trente (30) jours d'intempéries réputées prévisibles, les études d'exécution, la réalisation des travaux, le repliement des installations de chantier, la remise en état des terrains et des lieux, les essais, les opérations préalables à la réception et la réception des travaux.

Le calendrier détaillé et définitif d'exécution des travaux sera élaboré par le maître d'œuvre, en charge de la mission d'ordonnancement de pilotage et de coordination, durant la période de préparation. Il sera signé par le titulaire et notifié par ordre de service.

Le marché prend effet à compter de la réception de la lettre de notification par le titulaire.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée à **janvier 2027.**

6 Conditions de consultation

6.1 - Type de procédure

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L. 2123.1 du Code de la commande publique.

6.2 - Type de contractant

Le marché sera attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises disposant de compétences confirmées dans des travaux similaires réalisés dans des ERP.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, ou le groupement conjoint avec un mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

6.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de réception des offres.

6.4 - Délai de modification de détail du dossier de consultation des entreprises

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation (réponses aux

questions des candidats et modification des pièces du marché). Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Le Pouvoir Adjudicateur en informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction d'une nouvelle date.

Afin d'être avertis de toute modification, les candidats doivent impérativement télécharger le DCE de manière nominative en indiquant leurs coordonnées sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Les candidats qui auront téléchargé le dossier de consultation sur un autre site ou de manière anonyme sur le profil d'acheteur ne pourront élever aucune réclamation s'ils ne sont pas destinataires des modifications et des précisions apportées par le pouvoir adjudicateur au cours de la consultation.

7 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat et téléchargeable sur le site : http://www.marches-publics.gouv.fr sous la référence « **CLIMSTJACQUES2027** ».

Il comprend :

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.);
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- La DPGF;
- Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux ;
- Le Règlement de Consultation (R.C.);
- L'Acte d'Engagement (A.E.).

Le Plan Général de Coordination sera remis après la notification du marché.

8 Visite obligatoire

Afin d'élaborer leur proposition, les candidats souhaitant remettre une offre doivent obligatoirement effectuer la visite du site.

À cet effet, ils devront prendre contact avec la Division de l'intendance et de la logistique :

Bernard DECAEN – Chef du bureau des travaux

01 40 46 24 18

bernard.decaen@ac-paris.fr

Coordination.Travaux.Sorbonne@ac-paris.fr

9 Pièces constitutives de la candidature et de l'offre

Les offres seront transmises électroniquement. Toute offre présentée sous format matérialisé (papier, CD/DVD etc.) ne sera pas examinée.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Le candidat peut choisir de signer son offre dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type eIDAS ou RGS** en cours de validité, conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique

Tous les documents transmis par le candidat devront être rédigés en langue française. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du pouvoir adjudicateur. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

9.1 - Pièces constitutives des candidatures

Le candidat aura à produire les pièces suivantes:

- **La lettre de candidature DC1** (version du 01/04/2019 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat);
- **La déclaration du candidat DC2** permettant de vérifier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (version du 01/04/2019 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) accompagnée des renseignements/documents suivants :
 - ❖ **Déclaration concernant le chiffre d'affaires** global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles, ainsi que le chiffre d'affaire concernant les prestations objet du présent marché. Seuls les candidats réalisant un chiffre d'affaire au moins égal à deux fois le montant estimé du marché sont autorisés à postuler ;
 - ❖ **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - ❖ **Liste de références** choisies faisant apparaître des travaux équivalents au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant des marchés et les coordonnées détaillées des bénéficiaires ;
 - ❖ **Déclaration appropriée d'une banque ou preuve d'une assurance** couvrant les risques professionnels en cours de validité ;
 - ❖ **Extrait Kbis** ;
 - ❖ **Certificats de qualification professionnelle** ;
- **Copie du (ou des) jugements prononcé(s),** si le candidat est en redressement judiciaire ;
- **Le pouvoir conféré à la personne ayant délégation de signature dans le cadre du marché ;**
- **L'attestation de visite obligatoire.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

9.2 - Pièces constitutives des offres

Pour chaque lot, le candidat aura à produire une offre comprenant les pièces suivantes:

- **Le cadre de l'acte d'engagement,** à compléter entièrement sans aucune modification ;
- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** à compléter entièrement;
- **Un mémoire technique** incluant à minima les éléments suivants :
 - la présentation des caractéristiques détaillées avec notice explicative des installations et appareils proposés ainsi que les références des fournisseurs correspondants ;
 - la présentation de la méthodologie d'exécution des travaux : dépose de l'existant, réalisation, pose et installation des nouveaux ouvrages, réalisation des travaux connexes…
 - les dispositions proposées pour l'organisation et la conduite du chantier : installations, dépôts, stockages, cheminements, nuisances, fluxs, hygiène, sécurité, évacuation des gravats, protection de l'existant, co-activité etc...
 - la présentation des moyens humains affectés à l'opération ainsi que l'organisation mise en place: nombre des intervenants affectés en permanence sur site, fonction, rôle, organigramme, qualifications professionnelles et techniques, expérience. Fournir des curriculums vitae, des copies de diplômes, des certificats de qualification ou tous moyens susceptibles d'attester leurs compétences;
 - la fourniture d'un calendrier d'exécution des travaux prévisionnel par tâche, détaillé et cohérent (du démarrage des travaux à la réception définitive sans réserves);
 - les mesures de développement durable spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de la réalisation des prestations.

10 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par l'article L2152-7 du Code de la commande publique.

L'analyse des offres sera effectuée selon les critères d'attribution du marché pondérés comme suit :

- **Valeur technique valant pour 60%** appréciée au regard des sous critères suivants :
 - Qualité et adéquation des installations et équipements proposés (15 points)
 - Pertinence de la méthodologie d'exécution des travaux (15 points)
 - Adéquation de l'organisation du chantier en site occupé et dans un ERP de 1ère catégorie (10 points)
 - Qualité et pertinence des moyens humains mis en œuvre et de leur organisation (10 points)
 - Pertinence du calendrier d'exécution détaillé des travaux (5 points)
 - Mesures de développement durable mises en œuvre (5 points)

➢ **Valeur financière valant pour 40%**

Lors de l'analyse, des précisions pourront être demandées aux candidats, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre apparaît anormalement basse.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat entre le prix forfaitaire qui figure dans l'acte d'engagement et celui qui figure dans la décomposition du prix forfaitaire, les indications portées en lettres dans l'acte d'engagement (total général) prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont le montant de la décomposition du prix forfaitaire sera rectifié en conséquence.

Si la décomposition du prix forfaitaire comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus du candidat, son offre sera éliminée comme irrégulière.

À l'issue d'un premier classement des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats ayant obtenu la meilleure note. Le cas échéant, la négociation portera sur tous les éléments de l'offre.

Le pouvoir adjudicateur peut également décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre obtenant la note la plus élevée sera réputée être l'offre économiquement la plus avantageuse et sera retenue, sous réserve de la production des documents prévus à l'article 11.

11 Documents à fournir par l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire les documents suivants dans un délai de 8 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

- L'acte d'engagement et la DPGF rematérialisés et revêtus d'une signature manuscrite, si le candidat n'a pas signé l'offre électroniquement lors de son dépôt ;
- Le pouvoir conféré à la personne ayant la délégation de signature dans le cadre du marché ;
- La production d'une assurance au titre de la garantie décennale en cours de validité ;
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions prévue à l'article L 243-15 du code de sécurité sociale et D 8222-5-1 du code du travail (cette attestation peut être téléchargée sur http://www.urssaf.fr);
- L'attestation de fourniture des déclarations fiscales (cette attestation peut être téléchargée sur http://www.impots.gouv.fr);
- Le certificat de cotisation retraite délivré par l'organisme Pro BTP (le cas échéant) ;
- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (dans le cas où votre entreprise n'emploie pas de salariés étrangers soumis à cette autorisation, une attestation sur l'honneur suffira).

Si le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé. Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires et le marché lui est attribué. Cette procédure est répétée si nécessaire tant qu'il subsiste des offres acceptables.

12 Modalités de remise des candidatures et des offres

La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 25 novembre 2026 à 18h00.

La transmission par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation https://www.marches-publics.gouv.fr sous la référence « CLIMSTJACQUES2027 » est obligatoire. Toute offre présentée sous format matérialisé (papier, CD/DVD etc.) ne sera pas examinée.

Les candidats devront prendre leurs dispositions pour déposer leur offre suffisamment en amont de la clôture de la consultation, et éviter ainsi tout aléa informatique de dernière minute.

13 Tribunal compétent en cas de litige

En cas de litige, les parties conviennent, conformément à l'article R.312-11 du code de justice administrative, de saisir le Tribunal Administratif de Paris :

7 rue de Jouy, F-75181 Paris Cedex 04.
Tél. : (+33) 1 44 59 44 00. Fax : (+33) 1 44 59 46 46

14 Délais et voies de recours

Référé précontractuel conformément à l'article L. 551-1 du code de justice administrative pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ;

Référé contractuel pouvant être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'union européenne (Joue), ou de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;

Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du contrat et/ou référé suspension (art. L 521-1 du code de justice administrative) pouvant être exercé dans un délai de 2 mois compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. R. 421-1 du code de justice administrative) ;

Recours de pleine juridiction pouvant être exercé par tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

15 Personnes à contacter

<table>
<tr><th>Renseignements administratifs</th><th>Renseignements techniques</th></tr>
<tr><td>Division de l’administration de la Chancellerie
Courriels : marches.chancellerie@ac-paris.fr</td><td rowspan="3">Toutes les questions devront être posées via le module dédie sur la plateforme de dématérialisation :
www.marches-publics.gouv.fr</td></tr>
<tr><td>Visite obligatoire du site</td></tr>
<tr><td>Division de l’intendance et de la logistique
Courriels :
Coordination.Travaux.Sorbonne@ac-paris.fr
bernard.decaen@ac-paris.fr</td></tr>
</table>